

COMPTE RENDU DE REUNION

SERVICE DEMOCRATIE LOCALE
DIRECTION DEMOCRATIE DEVELOPPEMENT ET
VIE DES QUARTIERS

ville de vi||urbanne

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL DE QUARTIER

29 juin 2015

EMETTEUR

S. Ranaivomanantsoa, agent de développement territorial Charpennes/Tonkin

DATE DE LA REUNION

vendredi 5 juin 2015

ORDRE DE JOUR

1. Assemblée plénière de réinstallation du nouveau du Conseil de quartier

INVITES

participants	absents/excusés
<p>28 habitants ont émargés sur la liste de présence</p> <p>Marc Ambrogelly, adjoint au maire en charge de la démocratie participative et des centres sociaux.</p> <p>Ali Mohamed Ahamada, adjoint de quartier Charpennes/Tonkin et Buers/Croix-Luizet</p> <p>Carine Balouzat, coordinateur, Maison des services publics Charpennes/Tonkin (MSP)</p> <p>Stéphanie Ranaivomanantsoa, agent de développement territorial (ADT), Maison des services publics Charpennes/Tonkin</p>	

DIFFUSION

participants +	copies
<p>L'ensemble des habitants ayant renouvelé leur inscription pour la Charte 2015</p>	

La réunion s'est déroulée en présence d'une trentaine de personnes au total. Une association est présente : le club des assistantes maternelles.

- 1- accueil et inscriptions :
- 2- Présentation par Marc Ambrogelly et A. Mohamed Ahamada : les principales évolutions contenues par la nouvelle charte des conseils de quartier (voir charte ci-jointe)
 - ✓ Création des adjoints de quartier donc plus de co présidence habitant et élu
 - ✓ Un bureau de 15 personnes maximum, recherche de la parité, pour 3 ans avec confirmation de l'engagement chaque année
 - ✓ La présence de 3 à 5 associations au sein du bureau
 - ✓ La création de 2 à 3 référents (au moins un homme et une femme) en lieu et place d'un seul président habitant
 - ✓ Un engagement qui peut-être occasionnel en fonction des sujets et disponibilités : chacun peut être légitime sur un temps donné et un sujet donné, même ponctuellement
 - ✓ Une feuille de route annuelle avec des sujets choisis permettant d'en faire le bilan

- ✓ Une attention bienveillante à l'accueil des nouveaux inscrits
- ✓ Les Conseils mènent des actions annuelles pour aller à la rencontre des nouveaux habitants
- ✓ Le tirage au sort de 50 personnes par quartier en complément des personnes qui se sont inscrites ou ré-inscrites

Marc Ambrogelly indique que le Conseil de quartier a le choix des sujets dont il souhaite se saisir et que ses membres pourront être formés selon les besoins.

En réponse aux questions des participants sur le rôle du Conseil de quartier par rapport à des projets d'urbanisme, il précise que le Conseil est force de proposition ; il peut être associé pour aider à la prise de décision qui reste du ressort des élus.

A. Mohamed Ahamada indique que le Conseil de quartier peut s'appuyer sur les adjoints de quartier pour solliciter d'autres élus et les services sur les sujets choisis. L'objectif de la démocratie participative est d'allier concertation et décision collective en tenant compte des propositions et en expliquant les choix faits par la ville.

Plusieurs sujets sont abordés par les participants :

- Les inquiétudes s'expriment à plusieurs reprises sur la sécurité des déplacements piétons sur le quartier du fait de la circulation de scooters sur plusieurs secteurs du quartier : autour de l'école du Tonkin, de la place Chorel. Un courrier adressé à M. le Maire est remis par une participante parent d'élève.

A. Mohamed Ahamada indique que la ville a été saisie de nombreuses doléances à ce sujet et qu'elle a décidé la pose des barrières supplémentaires autour du centre commercial des Samourais. Cette pose est prévue début juillet.

Un travail est également en cours pour activer les possibilités de saisie de scooters et les suites judiciaires.

La demande des parents d'élèves porte sur une présence de la police municipale lors de la sortie en après-midi.

A la question portant sur les raisons de ne pas associer de représentants du Conseil de quartier à la cellule de veille et d'alerte, M. Ambrogelly précise qu'il s'agit d'une réunion technique qui traite des questions de sécurité entre professionnels de différentes structures, dont les bailleurs sociaux du quartier, certains sont soumis au secret professionnel ; les élus n'y sont pas représentés non plus.

- Pour plusieurs sujets (pollen, nettoyage par souffleuse, présence de pigeons...) l'information est donnée sur la possibilité de faire des doléances soit à l'accueil de la maison des services publics soit par internet sur le site de la ville rubrique «j'alerte».

A la demande que le Conseil de quartier soit destinataire de toutes les doléances et réponses faites, S. Ranaivomanantsoa indique que la réponse est envoyée directement au demandeur par le circuit «j'alerte» et à l'animateur de la commission cadre de vie et président habitant pour le Conseil pour les doléances faite à la MSP ; l'essentiel étant que la doléance soit traitée.

De plus, c'est un acte individuel et le demandeur ne souhaite pas forcément que d'autres habitants soient informés de sa démarche.

Présentation de Carine Balouzat et de la maison des services publics.

- A la question sur les moyens de communication du Conseil de quartier, M. Ambrogelly précise

que la communication sur le site Internet de la ville relève de la responsabilité juridique du maire et que le Conseil n'a pas d'existence juridique. Dans ces conditions, un travail est engagé avec le service démocratie local pour permettre de mieux outiller les Conseils.

3- Quelques exemples d'actions menées par le Conseil de quartier par B. Cluzeau

La commission cadre de vie traite différents sujets : propreté, suivi des projets urbains... Ex : une visite du chantier Galline-Salengro est organisée le 17 juin prochain. L'animateur-trice de la commission est informé(e) des suites données aux doléances et des représentants participent aux groupes de travail animés par la ville sur le cadre de vie.

La commission animation met en place des temps festifs tout au long de l'année. Ex : le carnaval, le printemps du Tonkin le 13 juin fête familiale et sportive, le repas de quartier le 19 juin à l'occasion des Invités.

4- Appel à candidature pour le bureau du Conseil de quartier

S. Ranaivomanantsoa présente le mode de constitution du bureau et ses missions.

Un tirage au sort est prévu dans le cas où le nombre de candidats est supérieur à 15 ; la parité sera recherchée. Le tirage aura lieu dans les deux jours ouvrés suivant l'assemblée plénière en présence de l'élu.

La ville a reçu 8 candidatures en amont de cette réunion. Un appel à candidature est fait en séance : 9 personnes supplémentaires s'inscrivent.

Chacune des personnes est invitée à se présenter et à expliquer pour quelles raisons elle souhaite s'investir.

Au total : 17 candidats dont 7 femmes. Un tirage au sort sera donc fait pour les candidatures masculines.

BARBE Gautier	CLUZEAU Jeannine	MALVIGUE Henna
BELKHEIR Souad	COGERINO Christine	MANDON Jacky
BOUTIN François Xavier	KABEYA Symphorien	PECHEUR Paul
BRETON Michèle	HATTAMEUR Nassim	PRESSIAT Sébastien
CAVEZZAN Joëlle	HUGUES Jean-Claude	USSEL Maryline
CLUZEAU Bernard	LASTRA Jean Paul	

Le bureau ainsi constitué devra se réunir une première fois pour :

- désigner ses 2 ou 3 référents dont au moins un homme et une femme
- identifier les représentants d'associations à convier au bureau
- établir sa feuille de route, c'est-à-dire les sujets et/ou actions qu'il souhaite prioriser pour l'année

Les sujets repérés par la Direction démocratie développement et vie des quartiers (DDVQ) sont les suivants :

- organisation de temps conviviaux, d'animations dans l'espace public
- accueil des nouveaux arrivants du quartier, développer les liens de voisinage, la mise en relation pour les personnes isolées
- mobiliser un réseau autour des collégiens pour l'accès au stage de 3ème, la connaissance des métiers

SYNTHESE

- contribuer au travail en cours sur les usages des espaces sur dalle et la servitude de circulation publique ; par exemple : mener une observation des usages de la passerelle et ascenseur R. Rossellini
- être associé à la réflexion sur le départ de la clinique du Tonkin en 2017

A la question de la prise en compte des préoccupations sur la sécurité, il est précisé que ces pistes sont des propositions non exhaustives et que le bureau peut se saisir de tout autre sujet dont celui de la sécurité.

La séance est close à 20 h 30.

